

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2016 à 19h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 12 avril 2016 à 19H00.**

Le Maire,

L'an deux mil seize et le douze avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Présents: Michel ANTHERIEU, Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Carine FOURNIER, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Emile MOREAU, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Alexandra FOSSAT donne procuration à Michel ANTHERIEU, Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT, Marie-Ange SABOYA donne procuration à Martine VIGOUROUX.

Absents: Claire-Lise CAVALIER, Aliénor MEYNADIER, Sinazou MONE.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à la majorité.

CONTRE : Michel ANTHERIEU, Alexandra FOSSAT.

Michel ANTHERIEU précise, que dans le dossier « désignation d'un avocat – affaire BOUDON », ses propos n'ont pas été repris dans leur intégralité. Le public n'a pas à financer le privé. En effet, les désordres viennent d'agissements de privé et la collectivité n'avait pas à en assumer les conséquences.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2016_04_064 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer les points suivants de l'ordre du jour :

- convention Association « ADMR les Gardons » ainsi que la subvention qui devait lui être attribuée

- contrat de prêt : toiture Paulhan
- fonds de concours 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_04_065 - BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente le projet de budget primitif 2016 de la Commune qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 959 747,59 €.

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 252 094,84 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A La MAJORITE.

ABSTENTION: Michel ANTHERIEU, Alexandra FOSSAT.

Le budget est détaillé et des explications sont données sur de nombreux chiffres.

Section de fonctionnement - dépenses :

✕ chapitre 11 (charges à caractère général)

- compte 61523 (entretien voies et réseaux) : en plus du débroussaillage des chemins, on a prévu l'enlèvement de la terre aux Plaines suite au procès avec Monsieur PIERREDON

- compte 61524 (entretien bois et forêts) : explication de cette forte augmentation passant de 5 000 à 50 000 € demandée par Michel ANTHERIEU. Réponse : nous avons prévu, suite à la sollicitation des habitants, d'élaguer tous les platanes appartenant à la Commune. Nous avons lancé une consultation. Le coût est inférieur à 50 000 €

- compte 616 (primes d'assurances) : Jean-Pierre BROQUIN demande pourquoi ce compte a baissé (54 000 € contre 46 000 € cette année). Nous avons lancé 2 consultations : une pour les véhicules et une pour les bâtiments communaux. Nous sommes mieux assurés pour bien moins cher et, de plus, tous les bâtiments sont pris en compte (exemple la Borie). Les différentes manifestations sont aussi assurées ainsi que les tracteurs nécessaires pour la sortie des chars

- compte 6232 (fêtes et cérémonies) qui se décompose comme suit : orchestres et feux d'artifices (40 220€), culture (14 500 €), le reste étant pour régler les gerbes, les cadeaux aux enfants des employés, les réceptions diverses

- compte 6262 (frais de télécommunications) : Emile MOREAU demande pourquoi on les augmente. L'an dernier, la somme prévue s'est avérée insuffisante. Nous avions prévu 9 500 € mais dépensé 11 406,42 €. C'est pour cela que nous prévoyons 12 000 € cette année.

✕ chapitre 12 (charges de personnel) : ce chapitre passe de 920 069,30 € (CA 2015) à 877 168 € car 4 personnes sont « parties » à l'Agglo (école primaire) et 2 salariés sont partis à la retraite (1 en mai et 1 en juillet 2015).

Versement de transport : Jean-Pierre BROQUIN fait remarquer qu'on donne 6 600 € à ALES Agglomération mais qu'hors périodes scolaires, les rotations de bus sont très réduites et c'est dommage.

✕ chapitre 65 (subventions aux EPL) : il s'agit des subventions versées au budget de l'Aquarium (184 805,01 €) et à celui de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour équilibrer leur budget (23 446,03 €).

✕ chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : 399 491,44 € en 2015 contre 679 210,27 € cette année. C'est le montant que l'on a prévu de dégager en fonctionnement pour pouvoir réaliser les investissements et surtout payer le capital des emprunts puisque ce virement doit être au moins égal au capital des emprunts (133 000 €).

Total de la section de fonctionnement – dépenses : 2 959 747,59 €.

Section de fonctionnement – recettes :

✕ chapitre 013 (atténuations de charges) baisse car le personnel étant passé à l'Agglo, celle-ci ne nous rembourse plus les salaires.

✕ chapitre 74 (dotations et participations) : les dotations de l'Etat baissent de 12, 5% par rapport à 2015, soit une perte de 74 832 €.

✕ chapitre 73 (impôts et taxes) : nous maintenons les taux votés en 2015 pour la taxe d'habitation (TH) et le foncier non bâti (FNB) et nous baissions de 6% le foncier bâti (FB) pour que l'Agglo puisse augmenter de 6%.

23 communes avec une forte imposition vont intégrer la Communauté d'ALEs Agglomération alors le Président d'ALEs Agglomération a proposé que la Communauté augmente de 6 points la taxe foncière bâtie et dans le même temps, les communes baissent de 6 points cette taxe.

Etant donné que les taux entre les différentes communes devront être harmonisés, cette proposition évite une brusque augmentation, ce qui sera perdu par la Commune sera redistribué par le biais du fonds de compensation.

Emile MOREAU demande pourquoi on prévoit l'intégration des 23 communes alors que rien n'est encore décidé. Si on ne le fait pas, après l'intégration, les taux d'imposition 2016 seront pris en compte. Si l'intégration ne se réalise pas, on aura la possibilité de revenir en arrière.

Pour les St Jeannais, il n'y aura pas de changement puisque l'Agglo nous rembourse cette perte de 6% (158 600 €) par l'attribution de compensation.

Gisèle GEOFFRAY informe que le Conseil se prononcera, prochainement, sur le projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre proposé par le Préfet.

✕ excédent reporté 2015 : c'est l'excédent qui s'est élevé à 537 368,31 €.

Michel ANTHERIEU fait la remarque que la situation ne devait pas être si dramatique puisqu'en l'espace de 18 mois, vous avez réussi à mettre de côté environ 500 000 €. Il ne faut, donc, pas exagérer la situation. C'est bien de faire des économies, mais la Commune est un service public mais pas une entreprise.

Le Maire répond oui, mais avec la gestion précédente, les travaux ne pouvaient pas être réalisés.

Total des recettes de fonctionnement égal au total des dépenses.

Section d'investissement :

✕ opération non affectée n°2 (ONA2), il est prévu l'achat d'une balayeuse (presque 52 000 €), d'une débroussailleuse, d'une estrade, de participer à la pose d'une borne pour 2 véhicules électriques (à la Place de la Gare), de payer une partie des honoraires du PLU, de réaliser un passage piétons surélevé à la descente du chemin de Luc avec récupération des eaux de pluie et de mettre une somme de 100 000 € pour l'acquisition éventuelle de terrain pour réaliser un parking.

Cette opération ONA2 se monte à 295 490,85 € réalisée sans emprunt.

✕ programme Espace Paulhan : il est prévu, dans cette 1^{ère} tranche, la réfection de l'électricité du rez de chaussée, le renforcement du plancher et la création d'un ascenseur pour un total de 206 520,79 €, le tout sans emprunt.

Jean-Pierre BROQUIN demande où va se trouver l'ascenseur. Il sera à l'opposé de la place actuelle, près de la cage d'escalier. Il permettra de desservir tous les étages.

✕ programme inondations : pour un total de 556 708,24 € avec 3 subventions (Conseil Départemental : 17 990 €, Conseil Régional : 21 588 € et Etat : 80 955 €). Il est prévu d'emprunter 400 000 €.

Michel ANTHERIEU demande pourquoi on aura si peu de subvention. Le Maire répond en disant que le montant de la dépense subventionnable ne prend pas en compte l'intégralité de la somme des travaux.

✕ mise en conformité handicap (1^{ère} tranche) : pour 446 240 €, seul l'Etat subventionne à hauteur de 145 000 €.

✕ réfection de la toiture du Temple : montant estimé à 470 427,77 €, mais le résultat de l'appel d'offres nous laisse entrevoir un montant moindre. Ce projet est financé par :

- Crédit Agricole Caisse Locale : 1 000,00 €
- Conseil Régional : 81 340,00 €
- Fondation du Patrimoine : 33 087,77 €
- Parc National des Cévennes : 5 000,00 €
- Dons : 60 000,00 €
- Sénateur : 5 000,00 €

Nous attendons les subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et d'ALES Agglomération. La participation d'ALES Agglomération sera de 34 039 € au titre du fonds de concours 2016. Pour le solde, nous ferons un emprunt.

Pour tous ces projets, un volume d'emprunts de 916 000 € est prévu, beaucoup moins si nous obtenons les aides ci-dessus et suivant les résultats des appels d'offres. La durée des prêts sera négociée en fonction de la durée de vie des investissements.

N°2016_04_066 – TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Maire propose à l'Assemblée les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2016, soit :

- ✕ taxe d'habitation : 18,23%
- ✕ taxe foncière bâtie : 19,19%
- ✕ taxe foncière non bâtie : 70,93%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Michel ANTHERIEU, Alexandra FOSSAT.

N°2016_04_067 – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Madame GEOFFRAY Gisèle propose à l’Assemblée d’attribuer une subvention au Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S.) de 7 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L’UNANIMITE.

N°2016_04_068 – SUBVENTION AU BUDGET DE L’AQUARIUM

Madame GEOFFRAY Gisèle propose à l’Assemblée d’attribuer une subvention au budget de l’Aquarium de 184 805,01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L’UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN demande si le personnel fait toujours partie de l’Aquarium. La réponse est « oui ».

N°2016_04_069 – SUBVENTION AU BUDGET DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Madame GEOFFRAY Gisèle propose à l’Assemblée d’attribuer une subvention au budget de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de 23 446,03 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L’UNANIMITE.

N°2016_04_070 – SUBVENTION A L’ASA D’ALES

Madame GEOFFRAY Gisèle propose à l’Assemblée d’attribuer une subvention à l’ ASA d’ALES de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L’UNANIMITE.

N°2016_04_071 – SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL « L’OUSTAL »

Madame GEOFFRAY Gisèle propose à l’Assemblée d’attribuer une subvention au Centre Social « L’Oustal » de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE.
ABSTENTION : Martine COSTE.

N°2016_04_072 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA MATERNELLE (A.P.E.M.)

Madame GEOFFRAY Gisèle propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention à l'A.P.E.M. (Association des Parents d'Elèves de la Maternelle » de 400 €.

La subvention sera versée en fonction de la dépense réalisée sur la base d'une dépense estimée à 4 500 €. Elle sera de 10 % de la prestation avec un maximum de subvention de 400€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN fait remarquer que c'est dommage que la Caisse des Ecoles soit supprimée car elle permettait de financer ce type d'activité.

N°2016_04_073 – BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente le projet de budget primitif 2016 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

- ✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 59 124,63 €.
- ✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 80 465,54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

2016_04_074 – BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'AQUARIUM

Monsieur Didier GOUT présente le projet de budget primitif 2016 de l'Aquarium qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

- ✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 185 500 €.
- ✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 111 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_04_075 – VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE A MONSIEUR ET MADAME PUECH SERGE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015_07_132 du 28 juillet 2015 portant sur la vente d'une partie de parcelle à Monsieur et Madame PARIS Lucien et informe l'Assemblée que Monsieur et Madame PUECH Serge ont émis, également, le souhait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section F n°737, située au Moulinet.

Les services de la Direction Générales des Finances Publiques ont fait une évaluation à 21€/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de céder à Monsieur et Madame PUECH Serge une partie de la parcelle cadastrée section F n°737 au prix de 21€/m², en précisant que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge des acheteurs (l'acte sera réalisé en double minute par la notaire des acheteurs et le notaire de la Commune : Maître ALARY Yannick à ALES).

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces et actes de cession relatifs à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Ce morceau de terrain jouxte celui que Monsieur et Madame PARIS vont acheter. Le Maire précise que Monsieur et Madame PARIS souhaitent acquérir cette partie de parcelle pour leur tranquillité.

QUESTIONS DIVERSES : Gisèle GEOFFRAY précise que le fonds de concours 2016 sera voté après qu'ALES Agglomération ai délibéré. Ce fonds de concours sera destiné au Temple.